

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10016  
4 décembre 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE MAURICE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que la délégation de Maurice soit autorisée par le Conseil de sécurité conformément à l'article 37 de son règlement intérieur provisoire à participer sans droit de vote à la discussion relative à la plainte présentée par la République de Guinée, en cours d'examen actuellement.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
représentant permanent de  
Maurice auprès de l'Organi-  
sation des Nations Unies,

(Signé) Radha Krishna RAMPHUL